



## Motifs de la décision

### **Projet d'arrêté fixant les critères de sortie du statut de déchet pour les matières fertilisantes, les adjuvants pour matières fertilisantes et les supports de culture fabriqués à partir de déchets**

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement du 10/10/2016 au 11/11/2016 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-projet-d-arrete-fixant-les-a1531.html>

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

Le texte soumis à consultation du public a été modifié suite à plusieurs propositions de modification demandées lors de la consultation du public :

- les visas ont été amendés afin de rajouter la référence au code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 255-1 et 2. 255-5 ;
- un article a été ajouté afin de préciser que l'arrêté ne s'applique qu'aux installations mentionnées à l'article L. 214-1 du code de l'environnement soumises à autorisation ou à déclaration ou aux installations mentionnées à l'article L. 511-1 du même code soumises à autorisation, à enregistrement ou à déclaration ;
- l'article 2 a été modifié afin de préciser le moment effectif de la fin du statut de déchet ;
- le terme "autorisation" dans l'article 3 a été précisé.